

CHARTRE FORMAPLUS 3B SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Soucieux de protéger la vie privée de ses clients, FORMAPLUS 3B s'engage dans la protection des données personnelles. La présente Charte a pour objet de rappeler nos principes et nos actions visant au respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la société FORMAPLUS 3B, 11-13 Avenue de la République 69200 VENISSIEUX ;

Les données personnelles collectées et traitées sont les nom, prénom, adresse email, fonctions, adresse postale, numéro de téléphone et toute autre information communiquée spontanément par la personne si son contenu est pertinent et proportionnel au regard de la finalité du traitement.

Des données relatives aux stagiaires de la formation professionnelle : ces données sont collectées soit auprès de l'employeur, soit auprès du stagiaire lui-même lors de l'inscription. Ces données sont : les nom, prénom, employeur, profession, adresse email et postale, numéro de téléphone et toute autre information communiquée spontanément par la personne si son contenu est pertinent et en lien direct avec la finalité du traitement.

La collecte des données auprès du stagiaire lui-même répond à l'obligation légale visée au paragraphe précédent ou à l'exécution d'une action de formation professionnelle telle que prévue à l'article L 6313-1 du Code du travail. Les données collectées sont alors nécessaires à la réalisation de l'action.

De même, en application de l'article D 5211-3 du code du travail, FORMAPLUS 3B peut collecter des informations sur d'éventuelles situations de handicap afin de prévoir les adaptations nécessaires au déroulé de la formation.

Les données collectées font l'objet d'un traitement par FORMAPLUS 3B pour les finalités suivantes :

Les données relatives à nos clients en charge de l'achat de prestations de formation professionnelle ont pour finalité l'exécution de l'action de formation professionnelle des salariés. Elles peuvent également avoir pour finalité la réalisation de statistiques internes et peuvent être demandées par les institutionnelles.

Les données relatives aux stagiaires de la formation professionnelle ont pour finalité l'enregistrement et le traitement de la prestation de formation, à savoir : l'enregistrement des inscriptions, l'envoi des confirmations d'inscription et des documents légaux de la formation professionnelle, l'élaboration des listes d'émargement, des attestations de présence et de formation, l'enregistrement des fiches d'inscriptions et la signature des titres (diplômes) remis en fin de formation, l'émargement des stagiaires pour les formations en présentiel, la connexion avec l'émargement des heures de présence sur la plateforme CLAROLINE accessible sur Internet pour les formations en e-Learning. Ces finalités sont définies conformément aux dispositions de

l'article L 6353-9 du Code du travail, par la commission nationale de la certification professionnelle, par les arrêtés et le code de la sécurité intérieure du ministère de l'intérieur.

Les destinataires des données personnelles sont :

- La direction et le service administratif de Formaplus 3b en charge de la gestion de la formation. Seul le personnel de ces services en charge du traitement des opérations liées à la gestion de la formation professionnelle a accès aux données à caractère personnel.
- Les partenaires de Formaplus 3b liés à l'exécution de leur action de formation pour leur personnel, les fournisseurs Claroline de la plateforme de formation à distance.
- Peuvent également être destinataires de données à caractère personnel les organismes publics ou non, exclusivement pour répondre à nos obligations légales (contrôle et financement de la formation professionnelle notamment), les auxiliaires de justice, les officiers ministériels, les organismes chargés d'effectuer le recouvrement des créances.

Formaplus 3b a pris des mesures techniques et organisationnelle pour interdire l'accès non autorisé ou la divulgation de données en ce qui concerne l'accès à nos locaux et à nos plateformes informatiques et de formation à distance.

Un délégué à la protection des données (DPD) est nommé.